



## **Ligue Contre le Cancer - Comité des Côtes d'Armor**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



ERNST & YOUNG Audit  
3, rue Emile Masson  
CS 21919  
44019 Nantes cedex 1

Tél. : +33 (0) 2 51 17 43 00  
www.ey.com/fr

## Ligue Contre le Cancer - Comité des Côtes d'Armor

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Ligue Contre le Cancer - Comité des Côtes d'Armor,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ligue Contre le Cancer - Comité des Côtes d'Armor relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

S. S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes  
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau  
de l'Ordre de la Région Pays de Loire

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courcouronnes - Paris - La Défense 1



## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.1.3 Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels décrivant les impacts sur la présentation des comptes, du bilan et du compte de résultat de l'application du règlement ANC 2018-06 pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte de résultat par origine et destination ainsi que le compte d'emploi des ressources sont détaillées dans la note 4 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons apprécié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination ainsi que du compte d'emploi annuel des ressources font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont correctement été appliquées.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.



## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 19 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Matthieu Barreau

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 19 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit



Matthieu Barreau

**BILAN  
2020**

Actif	brut	amortissements & provisions	net	2019
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				<b>- €</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				<b>727 982,95 €</b>
	<b>951 028,09 €</b>	<b>-258 752,61 €</b>	<b>692 275,48 €</b>	
Terrains	141 627,00 €		141 627,00 €	141 627,00 €
Constructions	763 500,39 €	-217 991,00 €	545 509,39 €	578 620,39 €
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Autres immobilisations corporelles	45 900,70 €	-40 761,61 €	5 139,09 €	7 735,56 €
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				<b>208,16 €</b>
	<b>430,83 €</b>	<b>- €</b>	<b>430,83 €</b>	
Participations et créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (1)	30,49 €		30,49 €	30,49 €
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	400,34 €		400,34 €	177,67 €
<b>ACTIF IMMOBILISE =&gt; TOTAL I</b>	<b>951 458,92 €</b>	<b>- 258 752,61 €</b>	<b>692 706,31 €</b>	<b>728 191,11 €</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				<b>- €</b>
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>AVANCES, ACOMPTE / COMMANDES</b>				
<b>CREANCES</b>				<b>167 256,62 €</b>
	<b>221 500,21 €</b>	<b>- €</b>	<b>221 500,21 €</b>	
Créances usagers et comptes rattachés	161,37 €		161,37 €	26 209,59 €
Autres créances	183 305,96 €		183 305,96 €	141 047,03 €
Legs et donations en cours de réalisation	38 032,88 €		38 032,88 €	- €
<b>TRESORERIE</b>				<b>670 040,80 €</b>
	<b>580 535,21 €</b>	<b>- €</b>	<b>580 535,21 €</b>	
Valeurs mobilières de placement	168 372,00 €		168 372,00 €	167 312,00 €
Disponibilités	404 623,19 €		404 623,19 €	495 976,65 €
Charges constatées d'avance	7 540,02 €		7 540,02 €	6 752,15 €
<b>ACTIF CIRCULANT =&gt; TOTAL II</b>	<b>802 035,42 €</b>	<b>- €</b>	<b>802 035,42 €</b>	<b>837 297,42 €</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 753 494,34 €</b>	<b>- 258 752,61 €</b>	<b>1 494 741,73 €</b>	<b>1 565 488,53 €</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
<b>LEGS NETS A REALISER</b>				
Legs				
Assurance-vie				

**BILAN  
2020**

Passif	2020	2019
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	- €	- €
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	- €	- €
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>	<b>1 163 986,42 €</b>	<b>1 140 065,61 €</b>
Réserves statutaires ou contractuelles	585 796,58 €	585 796,58 €
Réserves pour projet de l'entité	578 189,84 €	554 269,03 €
Autres réserves		
<b>Report à nouveau</b>		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>-39 087,43 €</b>	<b>23 920,81 €</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>1 124 898,99 €</b>	<b>1 163 986,42 €</b>
<b>Fonds propres consommables</b>		
Fonds associatif avec droit de reprise legs et donations		
Fonds associatifs résultat/contrôle de tiers financeurs		
<b>Subventions d'investissement</b>		
<b>Provisions réglementées</b>		
<b>FONDS PROPRES =&gt; TOTAL I</b>	<b>1 124 898,99 €</b>	<b>1 163 986,42 €</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés/ subvention de fonctionnement		
Fonds dédiés/ sur autres ressources		
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES =&gt; TOTAL II</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Provisions pour risques	75 592,00 €	75 592,00 €
Provisions pour charges	61 248,21 €	54 649,21 €
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES =&gt; TOTAL III</b>	<b>136 840,21 €</b>	<b>130 241,21 €</b>
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>23 886,24 €</b>	<b>56 460,40 €</b>
Emprunts et obligations convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23 886,24 €	56 460,40 €
Emprunts et dettes financières diverses		
<b>Avances et acomptes sur commandes en cours</b>		
<b>Dettes</b>	<b>209 116,29 €</b>	<b>214 800,50 €</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 981,71 €	83 751,27 €
<b>Dettes des legs et donations</b>		
Dettes sociales	34 433,41 €	35 727,52 €
Dettes fiscales	2 453,82 €	1 460,00 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	89 073,35 €	89 687,71 €
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance	3 174,00 €	4 174,00 €
<b>EMPRUNTS ET DETTES =&gt; TOTAL IV</b>	<b>233 002,53 €</b>	<b>271 260,90 €</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 494 741,73 €</b>	<b>1 565 488,53 €</b>

**COMPTE DE RESULTAT**  
**2020**

Compte de Résultat	2020	2019
<b>Cotisations</b>	<b>68 208,00 €</b>	<b>76 384,00 €</b>
<b>Ventes de biens et services</b>	<b>7 450,30 €</b>	<b>58 463,57 €</b>
Ventes de biens et marchandises	630,00 €	500,00 €
- dont ventes et dons en nature		
Ventes de prestations de service	6 820,30 €	57 963,57 €
- dont parrainages		
<b>Concours publics et subventions d'exploitation</b>	<b>31 081,00 €</b>	<b>31 135,40 €</b>
<b>Versements des fondateurs</b>		
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>	<b>677 506,90 €</b>	<b>863 259,01 €</b>
Dons manuels	526 359,26 €	677 225,80 €
Mécénats	5 000,00 €	6 530,00 €
Legs, donations et assurances-vie	146 147,64 €	179 503,21 €
<b>Contributions financières reçues</b>	<b>25 110,66 €</b>	<b>- €</b>
<b>Reprises s/amort., dépréciations, provisions et transf. charges</b>	<b>31 967,93 €</b>	<b>39 358,37 €</b>
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>		
<b>Autres produits</b>	<b>165,75 €</b>	<b>22,24 €</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>841 490,54 €</b>	<b>1 068 622,59 €</b>
Achats de marchandises	4 571,38 €	4 720,97 €
Variation de stock de marchandises		
Autres achats et charges externes	204 456,84 €	
Achats d'études et de prestations de services		167 372,20 €
Autres achats		
<b>Aides financières</b>	<b>365 154,32 €</b>	<b>418 054,73 €</b>
Services extérieurs		157 788,57 €
Impôts, taxes et versements assimilés	7 754,01 €	7 282,00 €
Salaires et traitements	154 439,35 €	149 672,50 €
Charges sociales	56 274,12 €	51 611,46 €
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	43 776,41 €	44 070,61 €
<b>Reports en fonds dédiés</b>		
Autres charges d'exploitation	55 089,85 €	54 506,60 €
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>891 516,28 €</b>	<b>1 055 079,64 €</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 50 025,74 €</b>	<b>13 542,95 €</b>
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 484,69 €	3 577,20 €
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 484,69 €</b>	<b>3 577,20 €</b>
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés	944,12 €	1 674,55 €
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placements		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>944,12 €</b>	<b>1 674,55 €</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 540,57 €</b>	<b>1 902,65 €</b>

Compte de Résultat (suite)	2020	2019
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>- 48 485,17 €</b>	<b>15 445,60 €</b>
Sur opération de gestion	12 797,73 €	9 935,21 €
Sur opération de capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>12 797,73 €</b>	<b>9 935,21 €</b>
Sur opération de gestion	1 400,99 €	- €
Sur opération en capital		
Dotations amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 400,99 €</b>	<b>- €</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>11 396,74 €</b>	<b>9 935,21 €</b>
<b>SOLDE DES RESSOURCES AFFECTEES</b>		
Report de ressources non utilisées des ex/antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>Participation des salariés aux résultats</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>1 999,00 €</b>	<b>1 460,00 €</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>856 772,96 €</b>	<b>1 082 135,00 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>895 860,39 €</b>	<b>1 058 214,19 €</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 39 087,43 €</b>	<b>23 920,81 €</b>
Dons en nature	18 075,07 €	57 144,87 €
Prestations en nature	18 735,34 €	11 297,86 €
Bénévolat	120,00 €	2 958,36 €
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>36 930,41 €</b>	<b>71 401,09 €</b>
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite des biens		
Prestations en nature	18 855,34 €	14 256,22 €
Personnel bénévole	18 075,07 €	57 144,87 €
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>36 930,41 €</b>	<b>71 401,09 €</b>
Non affectés		

# 1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

## 1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

## 1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;

- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

### **1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE**

---

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Pandémie COVID 19
  - impact important sur nos activités
  - Impact conséquent sur nos rentrées financières (octobre rose, ...)
- Ouverture de l'antenne de Lannion
- Changement de méthode comptable
- Mise en place du télétravail à compter de juin 2020

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public du 17 mars au 15 mai 2020.

Au titre de 2021 : La Pandémie liée au COVID 19 continue à fortement impacter nos différentes activités sur le premier semestre 2021

## 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

#### 2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

#### 2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

#### 2.1.3 Changement de méthode comptable

##### 2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
  - Les comptes de capitaux (classe 1) :
    - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
    - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
  - Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
    - Donation temporaire d'usufruit ;
    - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
    - Prêts aux partenaires intragroupes.
  - Les comptes de tiers (classe 4) :
    - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
    - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
  - Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
  - Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.

- **Traitement des fonds dédiés :**

- Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
  - Les subventions d'exploitation publiques ;
  - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
  - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
- À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
- Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

- **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**

- Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
  - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
  - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
- En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

### **2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan**

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

- Actif :
  - Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ..... 0K€
  - Créances reçues par legs ou donations ..... 0K€
- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
  - Fonds reportés aux legs ou donations ..... 0K€
  - Dettes des legs ou donations ..... 0K€
- Montant net, en report à nouveau ..... +/- K€

### **2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat**

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
  - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;

- Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.
- La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
- L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.
- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.
- Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

#### **2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels**

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

## **2.2 DÉROGATIONS**

---

### **2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux**

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

### 3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

##### 3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

##### 3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	949 558	1 470		951 028
Immobilisations financières	208	223		431
<b>Total</b>	<b>949 766</b>	<b>1 693</b>	<b>0</b>	<b>951 459</b>

##### 3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→ ...		
→ ...		
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 470</b>	<b>0</b>
Matériel informatique	1 470	
→ ...		
<b>Immobilisations financières</b>	<b>223</b>	<b>0</b>
Dépôts et cautionnements	223	
→ ...		
<b>Total</b>	<b>1 693</b>	<b>0</b>

### 3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin d'exercice
Amort immobilisations incorporelles				
Amort immobilisations corporelles	221 575 €	37 177 €		258 753 €
Amort immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>221 575 €</b>	<b>37 177 €</b>		<b>258 753 €</b>

### 3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

### 3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	30			30
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	178	223		401
<b>Total</b>	<b>208</b>	<b>223</b>	<b>0</b>	<b>431</b>

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

### 3.1.6 Stocks : Non concerné

#### 3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
<b>Actif immobilisé</b>			
→ Autres immobilisations financières	400	400	
<b>Actif circulant et charges d'avance</b>			
→ Créances clients et comptes rattachés	180	180	
→ Autres Créances	183 306	183 306	
→ Créances reçues par legs ou donations	38 033	38 033	
→ Charges constatées d'avance	7 540	7 540	
<b>Total</b>	<b>229 459</b>	<b>229 459</b>	<b>0</b>

#### 3.1.2 Tableaux des dépréciations : Non concerné

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions Contrat de capitalisation Obligations Bons du trésor Autres valeurs mobilières					
<b>Total</b>	0	0	0	0	0

### 3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	125 655	
Livrets et comptes épargne	278 968	
Comptes à terme	168 372	
<b>Total</b>	<b>572 995</b>	<b>0</b>

### 3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>Fournisseurs débiteurs</b>		
Avoirs à recevoir BN	710	
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>		
Factures à établir autres comités		2 581
<i>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</i>		
<b>Autres créances</b>		
LNCC Dons à recevoir	30 890	30 588
LNCC Legs à recevoir	156 361	101 513
LNCC autres produits à recevoir	2 000	
CD 29 autres produits à recevoir	2 400	
Dons à recevoir	7 142	
Divers produits à recevoir	21 632	8 946
<b>Disponibilités</b>		
Intérêts courus à recevoir	505	78
<b>Total</b>	<b>221 641</b>	<b>143 706</b>

### 3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
AEM contrat		329
Axians tph	149.32	147
CANVA Logiciel	72	
CD 29 agenda scolaire	117	
Delta maintenance	93	90
Delta surveillance	332	331
Location BP la Poste	119	119
MAIF assurance	1 266	1 169
MAIF assurance dommage 10 ans	1 335	1 793
Mail Finance balance	1 159	686
Sophrologie	180	125
Neopost / Quadient location MAA	845	842
Note de frais		50
SBSI Maintenance	361	361
SMACL assurance voiture	513	513
SOLOCAL pages jaunes		162
Subv CH St Brieuc tabac	1 000	
Treveneuc inscription		35
<b>Total</b>	<b>7 540</b>	<b>6 752</b>

### 3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

#### 3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise										
→ Fonds statutaires	585 797								585 797	
→ Fonds de réserve générale	554 269		23 921	23 921	23 921	23 921			578 190	
→ Fonds de réserve missions sociales										
→ Legs et donations avec contrepartie										
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves										
Report à nouveau										
Excédent ou déficit de l'exercice	23 921									-39 087
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
<b>Total</b>	<b>1 163 986</b>		<b>23 921</b>	<b>23 921</b>	<b>23 921</b>	<b>23 921</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 124 899</b>	

### 3.2.2 Fonds dédiés : Non concerné

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (689)	Report en fonds dédiés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
NON CONCERNE						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→ ...						
NON CONCERNE						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ ...						
NON CONCERNE						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
NON CONCERNE						
→ ...						
Total		0	0	0	0	0

### 3.2.3 Provisions pour risques et charges

#### 3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
<b>Provisions pour risques</b>				
→ Provisions pour litiges				
→ Autres provisions pour risques	75 592			75 592
<b>Provisions pour charges</b>				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	54 649	6 599		61 248
→				
<b>Total</b>	<b>130 241</b>	<b>6 599</b>	<b>0</b>	<b>136 840</b>

Information / provision pour risques : litige sur leg contesté Gourraud 2017

#### 3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

### 3.2.4 Dettes

#### 3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine				
→ à plus de 1 an à l'origine	23 886	23 886		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 982	79 982		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	36 887	36 887		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	89 073	89 073		
Produits constatés d'avance	3 174	3 174		
<b>Total</b>	<b>233 003</b>	<b>233 003</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>Dettes fiscales :</b>	<b>4 512</b>	<b>3 783</b>
→ Impôt sur les sociétés	1 999	1 460
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes	2 513	2 323
→ Etat charges à payer		
<b>Dettes sociales :</b>	<b>32 375</b>	<b>33 405</b>
→ Urssaf/ Pôle emploi	5 226	5 159
→ Caisse de retraite	3 420	3 745
→ Caisse de prévoyance	1 234	1 411
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	16 111	16 576
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	5 930	6 013
→ Prélèvement à la source	455	500
<b>Total</b>	<b>36 887</b>	<b>37 188</b>

### Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :</b>	<b>38 895</b>	<b>54 169</b>
<b>Factures non parvenues à recevoir</b>		
Domiweb	3	3
La poste	1 267	1 209
Prestations Fouqueray	450	
Prestations sophrologie	600	600
UCO formation	1 950	
Prestations Jounent	150	
Honoraires Cohesio	2 774	2 676
Honoraires CAC	5 020	4 900
Ligue nationale contre le cancer	26 102	44 299
Comité départemental 29	579	
Cotisation AGIR		113
AEM Chauffage		369
...		
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :</b>		
...		
...		
...		
<b>Dettes des legs et donations :</b>		
...		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>24 554</b>	<b>24 912</b>
Dettes provisionnées pour congés payés	16 111	16 576
Formation continue à payer	2 513	2 323
Charges sociales sur congés payés	5 930	6 013
...		
<b>Total</b>	<b>63 449</b>	<b>79 081</b>

### 3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

Néant

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

REPORTING - COMITÉ DES CÔTES D'ARMOR		Décembre 2020	
RESSOURCES		TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>			
<b>1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		-755 649,89	-755 649,89
1.1 Cotisations sans contrepartie		-68 208,00	-68 208,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-677 506,90	-677 506,90
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-9 934,99	-9 934,99
<b>2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		-70 042,07	
2.1 Cotisations avec contrepartie			
2.2 Parrainage des entreprises			
2.3 Contributions financières sans contrepartie		-25 110,66	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		-44 931,41	
<b>3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>		-31 081,00	
<b>4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>			
<b>5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>-856 772,96</b>	<b>-755 649,89</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Décembre 2020	
PRODUITS PAR ORIGINE		TOTAL	Dont générosité du public
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		-36 930,41	-36 930,41
Bénévolat		-120,00	-120,00
Prestations en nature		-18 735,34	-18 735,34
Dons en nature		-18 075,07	-18 075,07
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>			
<b>3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>			
Prestations en nature			
Dons en nature			
<b>TOTAL</b>		<b>-36 930,41</b>	<b>-36 930,41</b>

LA LIQUE COMITÉ DES CÔTES D'ARMOR		REPORTING - COMITÉ DES CÔTES D'ARMOR		Décembre 2020	
EMPLOIS		TOTAL	Dont générosité du public		
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>					
1.	MISSIONS SOCIALES	665 383,45	627 902,25		
1.1	Réalisées en France	665 383,45	627 902,25		
1.1.1	Actions réalisées par l'organisme	321 165,12	286 835,30		
1.1.2	Versements à d'autres organismes agissant en France	344 218,33	341 066,95		
1.2	Réalisées à l'étranger				
1.2.1	Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2	Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2.	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	114 076,68	114 021,68		
2.1	Frais d'appel à la générosité du public	114 076,68	114 021,68		
2.2	Frais de recherche d'autres ressources				
3.	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	107 802,26	54 264,99		
3.1	Frais d'information et de communication	7 245,87	7 245,87		
3.2	Frais de fonctionnement	85 748,05	32 210,78		
3.3	Autres charges	14 808,34	14 808,34		
4.	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	6 599,00	6 599,00		
5.	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	1 999,00			
6.	REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>895 860,39</b>	<b>802 787,92</b>		
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		<b>-39 087,43</b>			

		Décembre 2020	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	Dont générosité du public
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>			
1.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	21 543,38	21 543,38
	Réalisées en France	21 543,38	21 543,38
	Réalisées à l'étranger		
2.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	7 187,78	7 187,78
3.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	8 199,25	8 199,25
<b>TOTAL</b>		<b>36 930,41</b>	<b>36 930,41</b>

## 4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

### 4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

#### 4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

#### 4.2.1.2 Dons manuels, legs, donations et assurance vie, mécénat

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

Au titre de l'exercice 2020, nous avons collecté :

- 526 359€ au titre des dons manuels
- 146 148€ au titre des legs, donations et assurances vie
- 5 000€ au titre des mécénats

#### Les Legs, donations et assurances vie

<u>Affectation</u>	En 2020		En 2019	
	RECHERCHE 2021	LIBRE	RECHERCHE 2020	LIBRE
	70 289.44 €	75 858.20 €	114 336.17 €	65 167.04 €
	146 147.64 €		179 503.21 €	

#### 4.2.1.3 Autres produits liés à la générosité du public)

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Quote-part de générosité reçue d'autres organismes</b>		
→ ...		
→ ...		
<b>Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :</b>		
Manifestations	3 646	
Vente abonnements	630	
MKD prospection	285	
Agendas scolaires	85	
Autres produits	2 804	
Produits financiers	2 485	
<b>Total</b>	<b>9 935</b>	<b>0</b>

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

#### 4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

##### 4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

#### **4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie**

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

#### **4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public**

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Revenus non issus de la générosité du public :</b>		
Dons divers hors MKD	24 111	
Action Tabac	1 000	
Transfert de charges	31 968	
Produits activités annexes	166	
Fonds non utilisés ou non justifiés / recherche fondamentale	11 738	
Fonds non utilisés ou non justifiés / recherche clinique	377	
Fonds non utilisés / bourses régionales	683	
<b>Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :</b>		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
<b>Total</b>	<b>70 042</b>	<b>0</b>

#### **4.2.3 Subventions et autres concours publics**

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
  - Les subventions d'exploitation ;
  - La quote-part des subventions d'investissements réintégré au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

#### **4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations : Non Concerné**

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### **4.2.5 Utilisation des fonds dédiés : Non Concerné**

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION**

#### **4.3.1 Modalités de répartition des charges**

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance  
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du 10 décembre 2020

### Répartition des charges de La Ligue dans les missions en 2020

	Missions Sociales			Communi- cation	Manifestations	Traitement des dons	Fonctionne- ment
	APM	Prévention Dépistage	Recherche				
Location Machine à affranchir, balance, photocopieur, boîte postale - Internet - maintenance informatique - Impôts locaux - Urssaf Bénévoles	25%	25%				25%	25%
Maintenance standard - Téléphone fixe - Fourniture de bureau - Assurance - voiture	33,33%	33,33%					33,33%
Gasoil	50,00%	50,00%					
Amortissements matériel <sup>(1)</sup> - affranchissement - téléphones portables - photocopies - notes de frais,....	Au réel	Au réel	Au réel	Au réel	Au réel	Au réel	Au réel
Cotisation Statutaire	Suivant les instructions de la Ligue Nationale						

<sup>(1)</sup> La réforme comptable 2020 permet de répartir les amortissements dans les missions

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Achats de marchandises	4 571			4 571
Autres achats	98 176	74 191	32 090	204 457
Aides financières	365 154			365 154
Impôts et taxes	5 566	584	1 603	7 754
Salaires et traitements	98 962	25 007	30 470	154 439
Charges sociales	35 006	9 095	12 174	56 274
Dot aux amort & prov	20 264	2 925	13 989	37 177
Autres charges exploitation	35 811	2 192	17 087	55 090
Charges financières	516	83	345	944
Charges exceptionnelles	1 356		45	1 401
IS + Prov PIDR				8 598
<b>Total</b>	<b>665 383</b>	<b>114 077</b>	<b>107 802</b>	<b>895 860</b>

### Répartition des charges de l'immeuble dans les missions en 2020

Amortissement du bâtiment, Electricité, Gaz, Entretien, Chaudières, Extincteurs, Télécom : ascenseur et alarme, ...

Ligue = 450 m <sup>2</sup>					Non loués	Jalmalv	France Alzheimer
Missions Sociales			Fonctionnement 69 M <sup>2</sup>	Traitement des dons 53 M <sup>2</sup>	42,86 M <sup>2</sup> Fonction- nement Ligue	42,86 M <sup>2</sup>	64,29 M <sup>2</sup>
APM 256 M <sup>2</sup>	Prévention Dépistage 70 M <sup>2</sup>	Recherche 2 M <sup>2</sup>					
56,89%	15,56%	0,44%	15,33%	11,78%	28,57%	28,57%	42,86%

M<sup>2</sup> = 493

Les charges et recettes de loyers de Jalmalv et France Alzheimer sont comptabilisées en fonctionnement

L'amortissement du bâtiment est réparti dans les missions

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition. :

Ventilation des salaires et charges dans les missions en 2020

	Fonctionnement	Prévention Dépistage	Aide aux malades	Traitement des dons+mkd	Recherche
Mme BASSET	27%	4%	4%	60%	5%

	Direction Fonctionnement	Prévention Dépistage	Aide aux malades
Mme CARDUNER	55%	30%	15%

	Aide aux malades
Mme BOURDON	100%

	Prévention Dépistage
Mme PEDRAU	100%

	Prévention Dépistage	Aide aux malades
Mme TRONET - Mme CANTIN	50%	50%

Ventilation des salaires et charges dans les missions en 2019

	Fonctionnement	Prévention Dépistage	Aide aux malades	Traitement des dons+mkd	Recherche
Mme BASSET	27%	4%	4%	60%	5%

	Direction Fonctionnement	Prévention Dépistage	Aide aux malades
Mme CARDUNER	60%	30%	10%

	Aide aux malades
Mme BOURDON	100%

	Prévention Dépistage
Mme PEDRAU	100%

	Prévention Dépistage	Aide aux malades
Mme TRONET - Mme CANTIN	50%	50%

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades	188 418	
Actions d'information, de prévention et de dépistage	118 773	
Actions de formation	548	
Actions de recherche	355 453	
Actions de société et politique de santé	2 192	
Frais d'appel aux dons et legs	114 077	
Frais de fonctionnement (dont communication)	107 802	
Autres frais	8 598	
<b>Total</b>	<b>895 860</b>	<b>0</b>

### 4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2020	2019
Actions pour les malades	171 118	172 536
Actions d'information, prévention,dépistage	114 773	158 292
Actions de formation	548	
Actions de recherche	32 535	7 365
Actions autres	2 192	
<b>Total</b>	<b>321 165</b>	<b>338 193</b>
Versement à d'autres organismes	2020	2019
Actions pour les malades	17 300	43 450
Actions d'information, prévention,dépistage	4 000	5 000
Actions de formation		
Actions de recherche	322 918	349 723
Actions autres		
<b>Total</b>	<b>344 218</b>	<b>398 173</b>

### 4.3.3 Frais de recherche de fonds

#### 4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

#### 4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

### 4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2020	2019
Frais d'information et de communication	7 246	
Frais de gestion :		
Autres achats	24 450	
Salaires et Charges	42 644	
Divers	64	
Impôts et taxes	1 603	
Cotisation statutaire	16 987	
Charges financières	775	
Dotations aux amortissements	13 989	
Charges exceptionnelles	45	
<b>Total</b>	<b>107 802</b>	<b>0</b>

#### 4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

#### 4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice : Non concerné

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD**

#### 4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

#### 4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Bénévolat	SMC x 1,5	18 075,07 €	57 144,87 €
Prestation	Tarif négocié	18 735,34 €	11 297,86 €
Autres		120,00 €	2 958,36 €
<b>Total</b>		<b>36 930,41 €</b>	<b>71 401,09 €</b>

Valorisation des locaux, du personnel mis à disposition, prestations diverses

#### 4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales			Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger	Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme							
Achats de marchandises	4 571									4 571
Variation de stock	98 176					32 090				0
Autres achats et charges externes	20 936	344 218		74 191						204 457
Aides financières	5 566			584		1 603				365 154
Impôts, taxes et versement assimilés	98 962			25 007		30 470				7 754
Salaires et traitements	35 006			9 095		12 174				154 439
Charges sociales	20 264			2 925		13 989				56 274
Dotations aux amortissements et dépréciations							6 599			37 177
Provisions PIDR										6 599
Reports en fonds dédiés	35 811					17 087				0
Autres charges	516			2 192		345				55 090
Charges financières	1 356			83		45				944
Charges exceptionnelles										1 401
Participations des salariés aux résultats								1 999		0
Impôt sur les bénéfices										1 999
<b>TOTAL</b>	<b>321 165</b>	<b>344 218</b>	<b>0</b>	<b>114 077</b>	<b>0</b>	<b>107 802</b>	<b>6 599</b>	<b>1 999</b>	<b>0</b>	<b>895 860</b>

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées à l'étranger				
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens	9 351		4 889	4 616	18 855
Prestations de services	12 192		2 299	3 584	18 075
Personnel bénévole					
<b>TOTAL</b>	<b>21 543</b>	<b>0</b>	<b>7 188</b>	<b>8 199</b>	<b>36 930</b>

## 4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes Autres missions	4 920
<b>Total</b>	<b>4 920</b>

### 4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020
<b>Produits exceptionnels</b>	
Reprise sur recherche fondamentale	11 738
Reprise sur recherche clinique fonctionnement	377
Reprise sur bourses départementales → ...	683
<b>Total</b>	<b>12 798</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	
Agenda scolaire	1 356
Autres charges → ...	45
<b>Total</b>	<b>1 401</b>

## 4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

### 4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

#### Synthèse du compte d'emploi des ressources

EMPLOIS	2020	2019	RESSOURCES	2020	2019
Missions sociales	668 839 €	736 366 €	Les ressources collectées auprès du public	707 553 €	918 770 €
Frais de recherche de fonds	114 856 €	126 068 €	Dons et legs collectés	697 618 €	856 729 €
Fonctionnement général	109 801 €	189 250 €	Autres produits	9 935 €	62 041 €
			Autres fonds privés	5 000 €	8 530 €
			Subventions et autres concours publics	31 081 €	29 135 €
			Autres produits	113 139 €	125 700 €
<b>Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat</b>	<b>893 497 €</b>	<b>1 051 684 €</b>	<b>Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat</b>	<b>856 773 €</b>	<b>1 082 135 €</b>
Variation	-15.04%		Variation	-20.83%	
Dotations aux provisions	2 364 €	6 530 €			
Excédent de ressources de l'exercice		23 921 €	Insuffisance de ressources de l'exercice	39 087 €	
<b>Total général</b>	<b>895 860 €</b>	<b>1 082 135 €</b>	<b>Total général</b>	<b>895 860 €</b>	<b>1 082 135 €</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>					
Missions sociales	21 543 €	47 050 €	Bénévolat	120 €	57 145 €
Frais de recherche de fonds	7 188 €	11 435 €	Prestations en nature	18 735 €	11 298 €
frais de fonctionnement et autres charges	8 199 €	12 916 €	Dons en nature	18 075 €	2 958 €
<b>Total</b>	<b>36 930 €</b>	<b>71 401 €</b>	<b>Total</b>	<b>36 930 €</b>	<b>71 401 €</b>

Valorisation des contributions liées au bénévolat :

Prestations en nature : Prêt de salle à Plérin pour 120€

Prestations en nature :

- Mécénat Orange (mise à disposition de Mme Dominique COATRIEUX) pour 18 460€
- Octobre rose pour 273.34€

Dons en nature (valorisation heures bénévolat calculée sur la base d'un taux horaire SMIC et demi, soit 15€25) : 1 185,25 heures X 15€25 = 18 075.06€

Voir détail en annexe

#### 4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public : Non concerné

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brute	Dotations à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
<b>Total</b>							

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

#### 4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

#### 4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le conseil d'administration du 10 décembre 2020 a validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020, selon le calcul ci-dessous.

Ce stock de ne correspond pas à l'ancien stock de votre CER T7 de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER de la façon suivante :

Le montant des fonds associatifs auquel il convient de rajouter l'emprunt net, auquel il convient de retirer les immobilisations nettes, afin d'obtenir le stock de générosité du public au 01/01/2020.

**Formule de calcul :**

<b>Total Fonds asso</b>	<b>+</b>	<b>Emprunts nets</b>	<b>-</b>	<b>Immo nettes</b>	<b>=</b>	<b>Stock de générosité du public</b>
1 163 986€		56 460€		728 191€		492 255€

**Le stock de générosité disponible du public au 1<sup>er</sup> janvier 2020 s'élève donc à 492 255€**

## 5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

### 5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

### 5.2 AUTRES INFORMATIONS

#### 5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
<b>Administrateurs élus</b>				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc...	18	659	0,4	10049,75
<b>Bénévoles "administratifs"</b>				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc...) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	1	65,75	0,04	1002,69
<b>Bénévoles de terrain</b>				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	16	460,5	0,28	7022,63
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>1 185</b>	<b>1</b>	<b>18 075</b>

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,22 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,22 €), ou renseigné par le calcul de GABES

#### 5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	5	8 772	5
Personnel mis à disposition CES et/ou autres...			
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>8 772</b>	<b>5</b>

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

### 5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport	3 740
6257 - Réceptions		189
618 -Documentation	...	153
6068- Petit Matériel	...	283
Divers	...	212
	<b>Total</b>	<b>4 577</b>

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

### 5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 8 526 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.